

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 398 Vœu relatif à la privatisation de la Pyramide du Louvre par Airbnb

Le Conseil de Paris,

Considérant le courrier du Maire adjoint en charge du logement, au ministre de la culture, l'alertant sur l'organisation, le 13 novembre 2019, d'un concert au Musée du Louvre ayant entraîné l'utilisation du patrimoine public par Airbnb à des fins promotionnelles ;

Considérant qu'un précédent avait été créé en mai 2019 lors d'une opération commerciale où la Pyramide du Louvre avait été privatisée par Airbnb sous la forme d'un concours permettant de gagner la possibilité de dormir dans une suite aménagée sous la Pyramide ;

Considérant que la Ville de Paris a mis un terme dès 2015 à ce type de partenariat, tandis que l'État poursuit ces opérations publicitaires visant à faire rayonner une multinationale de la Silicon Valley à travers l'un des symboles de la France ;

Considérant l'impact négatif d'Airbnb sur le droit au logement des Parisiennes et des Parisiens comme dans l'ensemble des grandes métropoles du monde – perte de logements, accroissement de la spéculation immobilière, chute du nombre d'habitant·e·s, détérioration de la vie de quartier ;

Considérant que cette publicité géante dans le Musée le plus visité au monde interroge alors que les Parisiennes et les Parisiens sont chaque jour plus nombreux à alerter des conséquences néfastes d'Airbnb sur le marché immobilier de notre ville et de ses effets en termes d'accès au logement et de nuisances quotidiennes ;

Considérant que ces choix de partenariat interviennent au moment même où Airbnb méprise notre propre législation nationale – que ce soit en pratiquant l'optimisation fiscale, en publiant des milliers d'annonces sans numéro d'enregistrement obligatoire ou en déférant devant les instances européennes les lois et règlements français afin d'en obtenir l'annulation ;

Considérant que le gouvernement tarde à prendre le décret prévu par la loi ELAN permettant la transmission des données des plateformes aux municipalités, afin de faciliter le contrôle de leur activité et leur impact sur les logements parisiens ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Danièle Premel, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche,

Emet le voeu:

- Que le Gouvernement publie le décret permettant à la Ville d'exiger des plateformes la transmission de leurs données afin de mieux contrôler leur activité et leur impact sur les logements parisiens ;
- Que le Gouvernement intervienne auprès du Musée du Louvre pour faire cesser immédiatement ce type de partenariats commerciaux utilisant le patrimoine public au bénéfice d'Airbnb.